

Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine
Direction Territoriale de Rouen

D. RITZ, Directeur du Port

AVIS A LA NAVIGATION n° 2023 / 066

PORT DE ROUEN

**Quai Gaston Boulet
RDA bornes 201 à 203
Rive droite – PK 243.100**

Présence d'une passerelle débordante provisoire

En complément de l'avis 2022/082, les usagers de la Seine sont informés qu'à l'occasion de travaux de renforcement du quai, **une passerelle d'environ 10 mètres de long, centrée sur le bollard 202 du quai Gaston Boulet – PK 243.100 rive droite, débordant d'environ 1.50 mètre côté Seine, sera posée provisoirement en encorbellement le long du bord à quai aux dates suivantes :**

→ Du lundi 24 avril au vendredi 05 mai 2023

La passerelle sera signalée par du marquage haute visibilité.

L'utilisation du bollard 202 reste strictement interdite.

L'utilisation des bollards 201 et 203 est permise.

Il est demandé aux usagers de naviguer ou de s'approcher avec précaution en cas d'accostage aux alentours des zones de travail.

Rouen, le jeudi 20 avril 2023
Pour le Directeur du Port,
Le Commandant de Port,
P. BONNEL

